

Peut-on réduire les inégalités géographiques dans l'accès aux filières sélectives en France ?

Quel rôle joue la distance à la formation la plus proche dans les choix d'orientation ? À partir de données individuelles détaillées retraçant les parcours des élèves dans l'enseignement secondaire et supérieur, cette note apporte un nouvel éclairage sur cette question. Elle analyse l'impact de la création de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de sections de technicien supérieur (STS) dites de « proximité » entre 2006 et 2015. En France, où il existe de nombreux freins à la mobilité étudiante, la répartition inégale de l'offre de formation sur le territoire contribue fortement aux disparités géographiques d'accès aux formations sélectives. Malgré une augmentation significative des effectifs au cours de la période étudiée, le recrutement des CPGE et STS reste concentré sur un nombre restreint de lycées, principalement situés dans les grands centres urbains et en région parisienne. L'analyse des ouvertures de classes sur le territoire au cours du temps met en évidence un effet positif : la création d'une nouvelle STS ou CPGE augmente la probabilité que les élèves des lycées où elle est implantée, ainsi que des lycées voisins, s'orientent vers ce type de formation. Ce sont notamment les élèves des petites communes qui bénéficient le plus de cette politique. Ces résultats invitent à repenser le maillage territorial de l'offre de formation, qui constitue un levier stratégique pour diversifier le recrutement des formations sélectives et favoriser, *in fine*, la mobilité sociale intergénérationnelle.

Notes IPP 

n° 114 

Mars 2025 

Georgia Thebault 

ISSN 1959-0199 

www.ipp.eu 

- Bien que les CPGE et STS se distinguent par leur profil social et scolaire, leur recrutement demeure concentré sur un périmètre géographique réduit.
- L'accès aux formations sélectives varie fortement selon le lycée d'origine des étudiants : en 2015, la moitié des lycées généraux et technologiques ne fournissait que 16 % des effectifs en STS, tandis qu'à l'inverse, 21 % des lycées en fournissaient la moitié. Pour les CPGE, ces proportions étaient de 14 % et 18 % respectivement.
- Les élèves qui passent leur baccalauréat dans un lycée proposant une formation sélective ont plus de chances de candidater et d'être admis dans ces filières, comparés à ceux issus de lycées sans offre équivalente. Cet écart ne s'explique que partiellement par les différences de performances scolaires entre ces deux groupes d'élèves.
- L'ouverture d'une CPGE ou d'une STS accroît d'environ 8 % la probabilité d'inscription des élèves locaux, qu'ils soient originaires du lycée concerné ou des lycées voisins. Les élèves bénéficiant de l'ouverture d'une CPGE ont plus de chances d'intégrer une grande école dans les trois ans suivant leur baccalauréat, avec un effet d'ampleur comparable à celui observé sur l'accès en CPGE.
- L'impact des ouvertures de classes sur l'accès à ces formations provient principalement d'élèves qui, sans cette possibilité, auraient privilégié l'université plutôt qu'une autre filière sélective.
- L'effet des ouvertures de CPGE et STS est plus marqué pour les élèves des petites communes et, dans le cas des STS, pour ceux issus de la voie professionnelle.

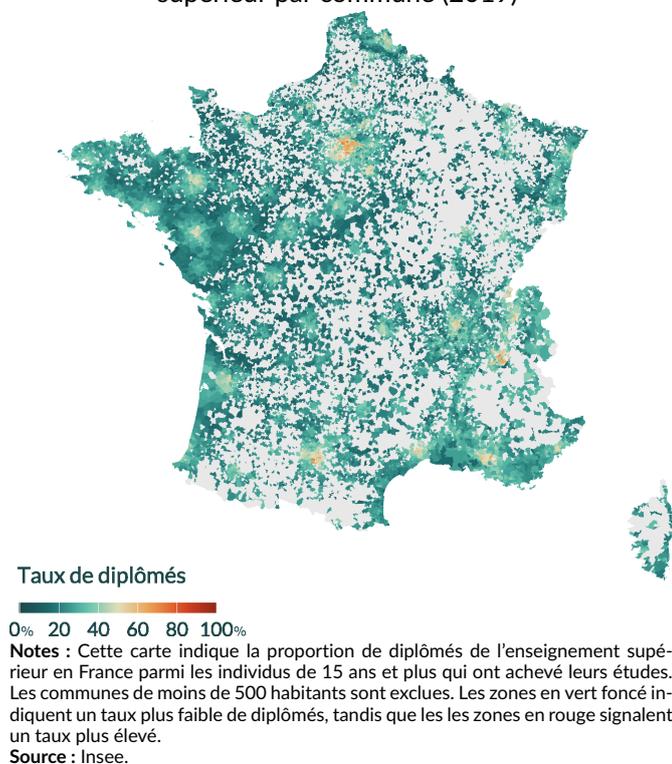


L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

En France, comme dans la plupart des pays à travers le monde, la position sociale d'un individu reste fortement déterminée par celle de ses parents. Des recherches récentes soulignent la forte persistance intergénérationnelle des revenus, avec des écarts notables selon les territoires (Chetty et al., 2014 ; Kenedi et Sirugue, 2023). En France par exemple, la probabilité d'ascension sociale en Haute-Savoie dépasse de 50 % celle observée dans le Pas-de-Calais pour les enfants issus de foyers à faibles revenus.

L'accès à l'enseignement supérieur a été identifié comme un levier essentiel de la mobilité sociale. Cependant, la France connaît d'importantes inégalités sociales et géographiques dans cet accès. La proportion de diplômés du supérieur varie considérablement selon les régions (voir figure 1), illustrant plusieurs traits structurels de la géographie française : centralisation autour de Paris, contrastes entre zones urbaines et rurales, et forte disparité de l'offre de formation. Notre étude se concentre sur cette dernière dimension, en s'intéressant spécifiquement au rôle joué par l'inégale répartition géographique des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de technicien supérieur (STS) dans l'accès aux formations sélectives.

Figure 1 – Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur par commune (2019)



La distance à la formation la plus proche peut représenter un obstacle important à la poursuite d'études, notamment au moment charnière de la fin du lycée, où la question du renoncement à un salaire pèse lourdement sur les choix d'orientation. Les élèves éloignés des centres universitaires s'inscrivent moins souvent dans l'enseignement su-

périeur et y obtiennent de moins bons résultats (Griffith et Rothstein, 2009 ; Dickerson et McIntosh, 2013). Outre les coûts liés à la mobilité géographique, les élèves de milieux modestes sont confrontés à des barrières financières et psychologiques qui entravent leur investissement éducatif. Les études sur les conséquences de l'expansion universitaire dans la seconde moitié du XX^e siècle montrent cependant que rapprocher l'offre de formation tend non seulement à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur (Card, 1993), mais également les performances scolaires et l'orientation des élèves (Kobus, Van Ommeren et Rietveld, 2015).

L'étude des formations sélectives, qu'elles soient généralistes ou professionnalisantes, s'impose pour plusieurs raisons. Premièrement, ces filières jouent un rôle central dans la mobilité sociale. En France, les CPGE et STS offrent des rendements parmi les plus élevés de l'enseignement supérieur (Fack et Huillery, 2021), mais leur accès demeure fortement influencé par l'origine sociale, géographique et le genre des élèves, particulièrement en ce qui concerne les CPGE (Bonneau et al., 2021). Deuxièmement, ces formations ont connu une expansion importante depuis les années 1990, notamment en dehors des grands centres urbains, grâce au maillage territorial des lycées qui les accueillent. Enfin, les élèves qui candidatent et sont admis en CPGE et en STS ont des profils socio-démographiques et académiques très différents, ce qui permet d'évaluer l'effet des contraintes géographiques d'accès aux filières sélectives sur une population d'élèves aux profils relativement diversifiés.

L'objectif de cette étude est double : d'une part, dresser un état des lieux des inégalités géographiques d'accès aux formations sélectives à une échelle fine, celle du lycée, et d'autre part, évaluer l'effet de l'ouverture de classes de CPGE et STS dites de « proximité » sur les choix d'études après le baccalauréat entre 2006 et 2015. L'analyse repose sur des données administratives quasi-exhaustives, qui permettent de suivre les parcours des individus depuis la terminale jusqu'à la fin des études supérieures (voir encadré 1).

De fortes inégalités géographiques dans l'accès aux formations sélectives

Une base de recrutement étroite

Les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de technicien supérieur, bien que toutes deux dispensées dans les lycées, présentent des profils de recrutement très différents, tant du point de vue du niveau scolaire des élèves que de leurs caractéristiques socio-démographiques (Bonneau et al., 2021). En 2015, à la

Encadré 1 : Données et méthodologie

Données mobilisées. L'étude s'appuie sur les recensements annuels des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (données FAERE issues du système d'information SCOLARITÉ) et des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (données STS/CPGE issues de SCOLARITÉ et données SISE) au cours de la période 2006-2018. Ces données ont été mises à disposition par la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ-DEPP) et la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR-SIES). Elles fournissent des informations détaillées sur les caractéristiques socio-démographiques des élèves et des étudiants (âge, genre, nationalité, commune de résidence, catégorie socio-professionnelle des représentants légaux), ainsi que l'établissement fréquenté et la formation suivie chaque année. Ces données sont complétées par les résultats au baccalauréat, issus du système d'information OCEAN, ainsi que les vœux de préinscription dans l'enseignement supérieur, issus de la plateforme Admission Post-Bac (APB) pour l'année 2015. L'identifiant national élève (INE), sous une forme chiffrée, permet d'apparier ces différentes sources afin de reconstituer les trajectoires scolaires des élèves, de la terminale jusqu'à leur sortie du système éducatif. Enfin, les données de géolocalisation des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que les informations sur la taille et le type des communes, proviennent de données accessibles en open data.

Méthodologie. La seconde partie de l'étude vise à identifier l'effet causal de l'ouverture de classes de CPGE ou STS sur les choix d'orientation des élèves après le baccalauréat. La stratégie empirique utilisée dans l'étude exploite la variation temporelle et spatiale de ces ouvertures entre 2007 à 2015. Cette méthode d'identification, connue sous le nom de *staggered adoption design*, a fait récemment l'objet de nombreux développements méthodologiques. Elle repose notamment sur l'hypothèse d'un effet constant du traitement, dans le temps et entre cohortes. Pour relâcher ces hypothèses, l'étude compare les résultats de l'estimation classique (*two-way fixed effect*) avec trois estimateurs alternatifs développés par De Chaisemartin et d'Haultfoeuille (2020), Callaway et Sant'Anna (2021) et Gardner (2021). Les effets estimés se révèlent très proches, quelle que soit la méthode utilisée.

fin de la période étudiée, les CPGE conservaient une base de recrutement très étroite socialement : environ 60 % de leurs étudiants étaient issus de catégories socio-professionnelles (PCS) très favorisées (chefs d'entreprises, professions libérales, cadres, professions intellectuelles), alors que seulement 11 % étaient issus de PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle). La quasi-totalité des élèves inscrits en CPGE avaient obtenu un baccalauréat général ou technologique, avec une forte prédominance des bacheliers scientifiques (plus de 70 %). En revanche, la composition sociale des STS reflète davantage la diversité de la population générale. En 2015, seuls 19 % des étudiants de STS étaient issus de PCS très favorisées, contre 38 % issus de PCS défavorisées. Les bacheliers et bacheliers technologiques représentaient plus de 45 % des effectifs de STS, tandis que celles et ceux issus de la voie professionnelle constituaient un peu moins d'un tiers de leurs effectifs.

Malgré ces différences de composition sociale et scolaire, les CPGE et STS ont en commun d'avoir un recrutement géographique très concentré. L'accès à ces formations varie fortement selon le lycée d'origine des élèves. En 2015, la moitié des lycées généraux et technologiques (GT) ne fournissaient que 16 % des étudiantes et des étudiants des STS. À l'autre extrémité, 21 % des lycées fournissaient à eux seuls la moitié des effectifs. Cette concentration apparaît encore plus marquée pour les CPGE : la moitié de leurs effectifs provenait de seulement 18 % des lycées GT, tandis que la moitié des lycées ne contribuait qu'à hauteur de 14 % des élèves inscrits.

Le vivier de recrutement des formations sélectives se concentre non seulement dans un nombre limité de lycées, mais ces derniers sont inégalement répartis sur le territoire. Une analyse de la localisation des lycées contri-

buant le plus au recrutement des CPGE et des STS révèle une forte implantation dans les grands centres urbains, avec toutefois des différences notables entre les deux types de filières. En 2015, parmi les lycées fournissant plus de 50 % des effectifs des CPGE, près de la moitié étaient situés dans des communes de plus de 100 000 habitants et 29 % étaient situés en région parisienne. Pour les STS, ces proportions étaient respectivement de 43 % et 12 %.

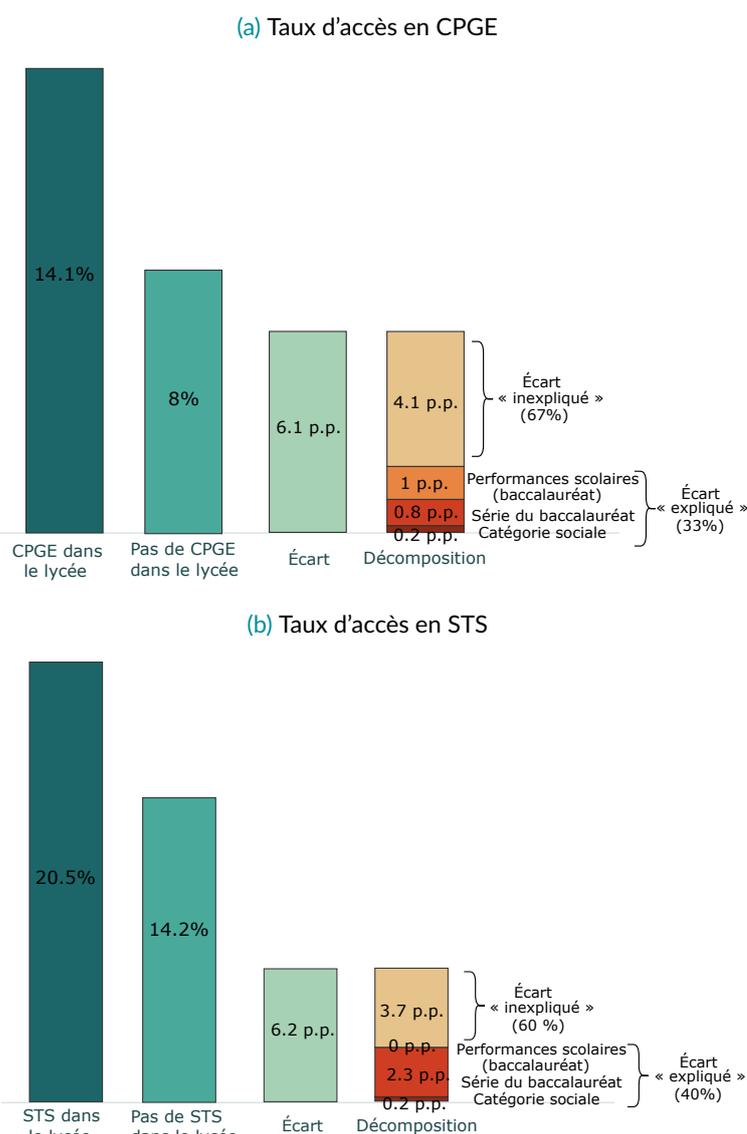
Accès aux formations sélectives : le rôle de la distance

Les disparités d'accès aux formations sélectives entre lycées s'expliquent en partie par l'inégale offre de formation sur le territoire. Disposer d'une formation sélective dans son lycée, ou à proximité, favorise non seulement la connaissance de ce type de cette filière, mais aussi l'accès à des informations plus précises sur son contenu et ses modalités de recrutement. Du côté de l'offre, certaines formations sélectives peuvent privilégier les candidatures locales. C'est notamment le cas des CPGE, où les élèves issus du même établissement ou de la même académie peuvent bénéficier d'un avantage substantiel dans l'examen de leur dossier. Pour les lycées affichant les préférences géographiques les plus marquées, cet avantage équivaut à une augmentation de 0,3 écart-type dans chaque matière évaluée (Charoussat et al., 2021).

Pour isoler la contribution spécifique de ces facteurs par rapport aux autres déterminants des inégalités d'accès aux filières sélectives (tels que la série du baccalauréat, les résultats scolaires ou l'origine sociale des élèves), nous recourons à une méthode de décomposition développée de manière indépendante par les économistes Blinder

(1973) et Oaxaca (1973). Cette méthode permet de décomposer les écarts moyens observés entre deux groupes d'individus (par exemple, les élèves dont le lycée propose une CPGE et ceux dont ce n'est pas le cas) en deux composantes distinctes : une part « expliquée », attribuable aux différences dans les caractéristiques observables moyennes des deux groupes (par exemple, leurs performances scolaires) et une part « inexpliquée », résultant de facteurs non capturés par ces caractéristiques.

Figure 2 – Décompositions Blinder-Oaxaca des écarts de taux d'accès en CPGE et en STS, selon la disponibilité de la formation dans le lycée (2015)



Lecture : en 2015, le taux de candidature en CPGE via la plateforme Admission Post Bac s'élevait à 14,1 % parmi les bacheliers généraux et technologique issus d'un lycée proposant une CPGE, contre 8 % parmi ceux issus d'un lycée sans CPGE. Environ 33 % de cet écart s'expliquent par des différences dans les caractéristiques observables des élèves (performances scolaires, série du baccalauréat, origine sociale), laissant 67 % inexpliqués.

Notes : l'échantillon inclut uniquement les élèves titulaires d'un baccalauréat général ou technologique pour l'accès en CPGE.

Sources : données MESR-SIES et MENJ-DEPP.

La figure 2 présente les résultats de cette décomposition pour la cohorte des bacheliers 2015, en distinguant deux groupes : les élèves dont le lycée propose une CPGE (pa-

nel a) ou une STS (panel b), et ceux dont ce n'est pas le cas. En effet, bien que la distance à la formation la plus proche soit associée à un taux plus faible d'accès aux formations sélectives, la présence d'une CPGE ou d'une STS dans l'établissement apparaît comme le facteur le plus déterminant.

Dans cette cohorte, le taux d'accès en CPGE des élèves de terminale dont le lycée ne proposait pas cette formation s'élevait à 8 %, soit 6,1 points de pourcentage (p.p.) de moins que celui des élèves ayant une CPGE dans leur établissement (14,1 %), ce qui représente un écart relatif de 43 %. Cependant, seuls 33 % de cette différence s'expliquent par les écarts de performance scolaire, de série du baccalauréat et d'origine sociale entre les deux groupes. Le constat est similaire en ce qui concerne des disparités d'accès en STS. Parmi les 6,2 points de pourcentage d'écart dans le taux d'accès aux STS entre les élèves ayant une STS dans leur lycée et ceux qui n'en disposent pas, seuls 40 % s'expliquent par des différences dans les caractéristiques observables entre les élèves.

Ces écarts de taux d'accès en filières sélectives sont en grande partie déterminés, en amont, par des écarts dans les taux de candidature. En 2015, le taux de candidature en CPGE via la plateforme Admission Post Bac s'élevait à 27,4 % parmi les bacheliers issus d'un lycée proposant une CPGE, contre 16,7 % parmi ceux issus d'un lycée sans CPGE. Seuls 30 % de cet écart s'expliquent par des différences dans les caractéristiques observables des élèves, laissant près de 70 % inexpliqués. Si l'écart est moins prononcé pour les candidatures en STS (4,6 p.p.), seule la moitié peut être expliquée par des différences dans les caractéristiques observables des élèves.

Mesurer l'effet des ouvertures de classes de « proximité » sur les choix d'études des élèves

La politique des classes dites « de proximité »

Au cours des trente dernières années, les effectifs des CPGE et des STS ont connu une forte progression, passant respectivement de 64 000 et 199 000 étudiants en 1990 à 93 000 et 285 000 en 2020 (MENESR, 2022). Cette croissance s'explique en grande partie par une politique d'expansion territoriale visant à développer l'implantation de ces filières, connue sous le nom de « classes de proximité ». Dans le cas des CPGE, cette politique visait à démocratiser l'accès à ces formations en ouvrant des classes en dehors des grands centres urbains, où elles étaient historiquement concentrées. Parallèlement, l'offre de formation s'est diversifiée, notamment pour attirer les élèves originaires de la voie technologique, plus souvent issus des

classes moyennes et populaires que ceux de la voie générale. La politique d'expansion des STS semble avoir répondu à un objectif similaire, jouant un rôle majeur dans la seconde vague de massification scolaire. L'ouverture de ces nouvelles classes a créé un « marché secondaire », ciblant un public plus large, en contraste avec les formations sélectives situées dans les grandes villes, dont le recrutement reste plus élitiste (Dutercq et al., 2019).

En pratique, l'ouverture d'une nouvelle formation sélective est un processus complexe mobilisant plusieurs acteurs de l'Éducation nationale. La décision fait intervenir plusieurs critères, tels que les perspectives d'insertion professionnelle, l'offre de formation existante sur le territoire et le nombre potentiel de futurs étudiants.

Méthode d'évaluation

Pour évaluer l'effet causal de l'ouverture d'une formation sélective (CPGE ou STS) sur les choix d'orientation des élèves après le baccalauréat au cours de la période 2006-2015, nous ne considérons que les ouvertures de nouvelles formations qui répondent à trois critères : i) elles sont restées ouvertes jusqu'en 2015, ii) elles concernent des lycées où ce type de formation n'existait pas auparavant¹, et iii) les lycées où elles ont été implantées n'ont pas fermé au cours de la période. Seules les ouvertures de formations sélectives intervenues à partir de 2007 sont prises en compte, l'année 2006 servant d'année de référence. Nous limitons également l'échantillon aux lycées comptant au moins une dizaine d'élèves inscrits en terminale chaque année. Enfin, compte tenu de la faible représentation des bacheliers professionnels dans les CPGE (moins de 1 % des effectifs), nous restreignons l'analyse des ouvertures de CPGE aux bacheliers généraux et technologiques.

Le « groupe de traitement » est défini comme l'ensemble des élèves inscrits en terminale dans le lycée où une nouvelle formation a été ouverte, à partir de l'année de son ouverture et pour les années suivantes. Le groupe dit de « contrôle », quant à lui, regroupe les élèves de terminale inscrits dans un lycée ne proposant pas ce type de formation, et ce jusqu'à la fin de la période étudiée. Pour capturer les éventuels effets de ces ouvertures sur les élèves des lycées avoisinants, nous considérons également comme « traités » les élèves de terminale inscrits dans les trois lycées les plus proches d'une ouverture de classe².

Ces restrictions répondent à deux objectifs. D'une part, elles permettent de capturer au mieux l'effet d'une réduction

de la distance à la formation la plus proche, en se concentrant sur les cas les plus nets : le passage d'une absence totale de ce type de formation à l'ouverture d'une classe au sein du lycée. D'autre part, elles établissent un cadre d'analyse rigoureux, qui est essentiel pour estimer de manière crédible l'impact de l'ouverture d'une nouvelle classe sur le parcours des élèves. La méthode d'estimation mobilisée exploite la variation spatiale et temporelle des ouvertures de classes sur le territoire pour estimer l'effet causal de la réduction de la distance à la formation la plus proche sur différents indicateurs des trajectoires scolaires, comme l'inscription dans l'enseignement supérieur ou l'inscription dans une filière sélective. Cette stratégie d'identification, qui constitue une généralisation de la méthode des « doubles différences », a récemment fait l'objet de nombreux développements méthodologiques (voir encadré 1). Pour s'assurer de la robustesse des résultats, nous présentons à la fois les résultats de l'estimation usuelle, dite *two-way fixed effects* (TWFE), et ceux de trois méthodes alternatives développées par De Chaisemartin et d'Haultfoeuille (2020), Callaway et Sant'Anna (2021) et Gardner (2021).

Les ouvertures de CPGE et de STS entre 2007 et 2015

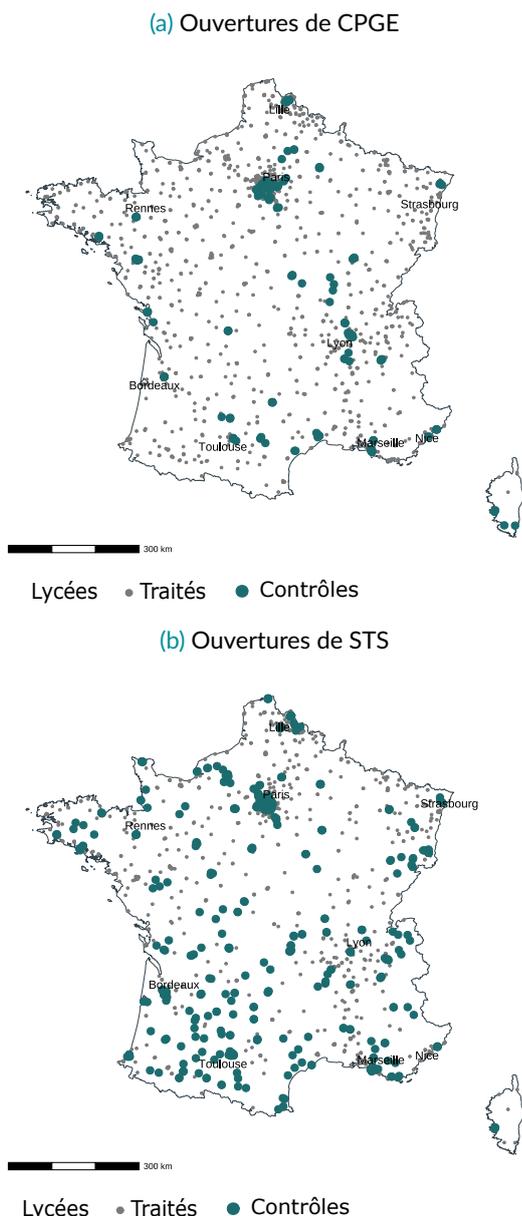
Entre 2007 et 2015, 56 nouvelles CPGE et 144 nouvelles STS ont été ouvertes dans des lycées qui ne proposaient pas auparavant ce type de formation. Plus de la moitié des nouvelles CPGE sont des CPGE scientifiques, suivies par des CPGE économiques et commerciales (un tiers des ouvertures). Les ouvertures de STS, bien que plus diversifiées, concernent principalement des formations liées au commerce et aux services, notamment dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, de la gestion, ainsi que dans les secteurs de la santé et du social.

Ces nouvelles formations ont été implantées dans des municipalités de tailles variées, y compris dans des petites et moyennes communes. Environ 39 % des ouvertures de CPGE ont eu lieu dans des villes de moins de 100 000 habitants (hors région parisienne), une proportion qui dépasse 50 % pour les ouvertures de STS. La figure 3 présente la répartition des lycées concernés par ces ouvertures de classes (en incluant les lycées avoisinants), ainsi que les lycées formant le groupe de contrôle. Si les nouvelles CPGE sont plus concentrées géographiquement, les ouvertures de STS sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

1. Par exemple, l'ouverture d'une CPGE littéraire dans un lycée proposant déjà une CPGE scientifique est exclue.

2. Les résultats restent similaires lorsque d'autres définitions des lycées avoisinants sont utilisées, comme les quatre lycées les plus proches ou ceux situés dans un rayon géographique déterminé.

Figure 3 – Répartition des lycées traités et contrôles pour les ouvertures de CPGE et STS



Lecture : chaque point identifie la localisation d'un lycée. Les lycées concernés par l'ouverture d'une classe de CPGE (panel a) ou de STS (panel b) sont représentés par des points vert foncés, tandis que les autres lycées (gris clair) appartiennent au groupe de contrôle.

Sources : données MESR-SIES et MENJ-DEPP.

Réduire la distance augmente l'accès aux formations sélectives...

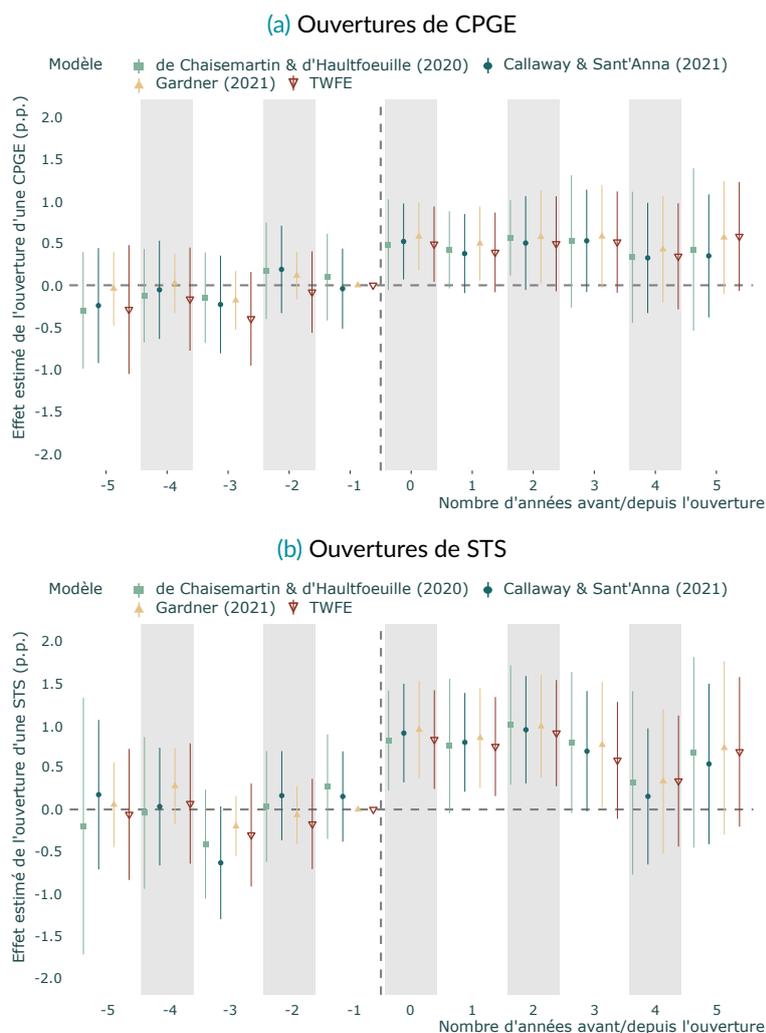
La figure 4 présente les résultats principaux de l'étude, en distinguant les ouvertures de CPGE (panel a) de celles de STS (panel b). L'horizon temporel est fixé à trois ans après le baccalauréat afin de suivre au mieux la trajectoire des élèves dans l'enseignement supérieur.

Dans chaque graphique, l'effet de l'ouverture d'une nouvelle classe est indiqué sur l'axe des ordonnées. Il représente la différence de taux d'accès (en points de pourcentage) aux formations sélectives entre le groupe de

traitement et le groupe de contrôle. L'axe des abscisses montre le nombre d'années écoulées depuis l'ouverture de la classe, où les valeurs négatives correspondent aux années avant l'ouverture. Les barres verticales indiquent les intervalles de confiance à 95 %. Pour une année donnée, chaque point correspond à un estimateur différent, l'estimation principale (TWFE) étant signalée par un triangle rouge.

La stratégie d'identification repose ici sur l'hypothèse des tendances parallèles : en l'absence d'ouverture d'une nouvelle classe, le taux d'accès en CPGE ou en STS aurait évolué de la même manière dans les lycées traités et contrôles. Bien que cette hypothèse ne puisse être testée directement, elle est validée indirectement par l'observation que l'ensemble des coefficients estimés avant l'année de l'ouverture ne diffère pas significativement de zéro (au seuil de 5 %).

Figure 4 – Effet de l'ouverture de classes de CPGE et de STS sur la probabilité d'accès aux formations sélectives



Notes : les graphiques montrent l'effet estimé de l'ouverture d'une CPGE (panel a) et d'une STS (panel b) sur la probabilité de s'inscrire dans ce type de formation jusqu'à trois ans après le baccalauréat, pour les élèves inscrits en terminale dans le lycée où la nouvelle formation a été ouverte ainsi que dans les trois lycées les plus proches. L'axe des abscisses représente le nombre d'années écoulées depuis l'ouverture. Les valeurs négatives correspondent aux années avant l'ouverture. Les barres verticales indiquent les intervalles de confiance à 95 %.

Sources : données MESR-SIES et MENJ-DEPP.

L'ouverture d'une CPGE augmente en moyenne de 0,6 point de pourcentage (p.p.) la probabilité que les élèves du lycée concerné ou des lycées voisins s'inscrivent en CPGE (dans le lycée où la formation a été ouverte ou ailleurs) dans les trois ans suivant leur baccalauréat. Cet effet est légèrement plus marqué pour les ouvertures de STS (0,9 p.p.). Dans les deux cas, il correspond à une augmentation relative d'environ 8 % par rapport à la probabilité contrefactuelle en l'absence d'ouverture. L'effet apparaît relativement stable dans le temps et reste du même ordre de grandeur, quelle que soit la méthode d'estimation employée. Cependant, l'impact est nettement plus prononcé lorsqu'on se limite aux élèves de terminale du lycée où la nouvelle formation est implantée. Bien que le nombre d'ouverture de CPGE soit trop faible pour estimer précisément l'effet sur ce groupe d'élèves, l'impact des ouvertures de STS atteint 2,1 p.p. pour les élèves du lycée où elles sont implantées, soit une augmentation relative de 17,6 % par rapport à la probabilité contrefactuelle.

... et réduit la probabilité de s'inscrire à l'université

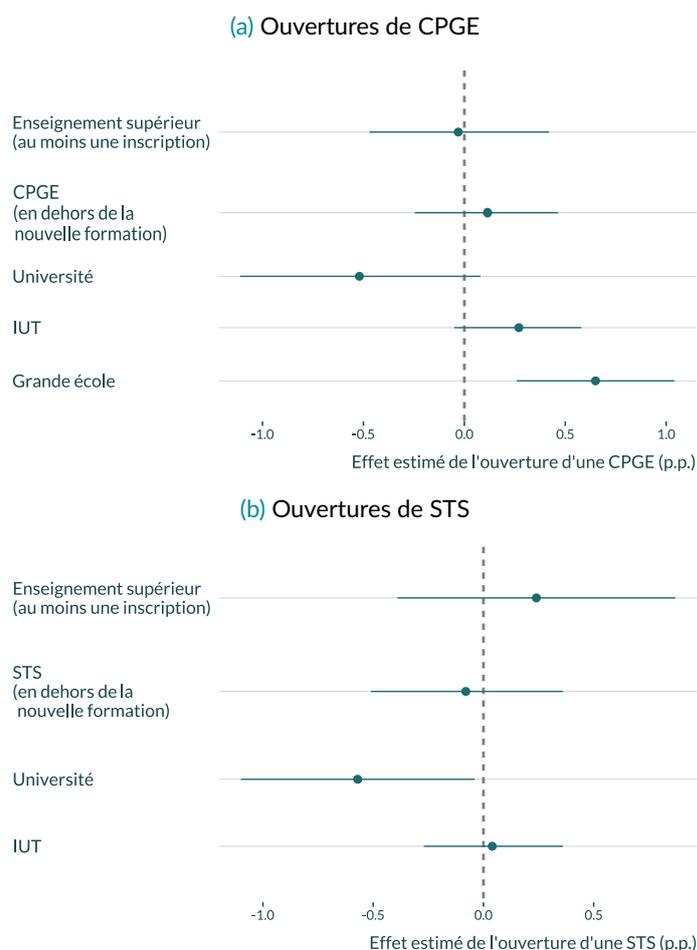
L'effet positif de l'ouverture de CPGE et de STS sur l'accès des élèves locaux à ces filières peut transiter par plusieurs mécanismes. D'une part, ces ouvertures ont pu encourager l'inscription dans l'enseignement supérieur d'élèves qui, sans cette opportunité, auraient intégré directement le marché du travail. D'autre part, des phénomènes de substitution peuvent intervenir : certains élèves ont pu préférer s'inscrire dans une formation sélective plus proche de leur domicile plutôt que dans une autre, plus éloignée, mais relevant de la même filière.

La figure 5, qui montre l'effet de la politique d'ouverture de classes sur l'inscription dans d'autres types de formations de l'enseignement supérieur, permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. Les ouvertures de CPGE et de STS ne semblent pas avoir eu d'impact sur la marge extensive, c'est-à-dire sur la décision des élèves de poursuivre des études supérieures. Par ailleurs, les résultats n'indiquent pas que l'effet observé puisse être expliqué par une substitution entre formations sélectives, qu'il s'agisse de CPGE ou de STS dans d'autres lycées, ou encore d'instituts universitaires de technologie (IUT).

L'effet de l'ouverture de filières sélectives sur l'accès à ces formations semble provenir pour l'essentiel d'élèves qui, dans la situation contrefactuelle, se seraient orientés vers l'université plutôt que vers une autre filière sélective. Cet effet est clairement identifié pour les ouvertures de STS (dans le cas des CPGE, il n'est significativement différent de zéro qu'au seuil de 10 %). De plus, les élèves qui bénéficient de l'ouverture d'une CPGE ont davantage de chances d'intégrer une grande école dans les trois années

suivant leur baccalauréat (une augmentation de 0,6 p.p., soit un effet comparable à celui observé pour l'accès en CPGE). Ces résultats suggèrent que ces nouvelles classes préparatoires remplissent bien leur rôle, en préparant efficacement aux concours des grandes écoles, notamment d'ingénieurs et de commerce.

Figure 5 – Effet de l'ouverture de classes de CPGE et de STS sur l'inscription dans d'autres types de filières de l'enseignement supérieur



Notes : les graphiques montrent l'effet estimé (par two-way fixed effects) de l'ouverture d'une CPGE (panel a) et d'une STS (panel b) sur la probabilité de s'inscrire dans différents types de formation de l'enseignement supérieur, jusqu'à trois ans après le baccalauréat, pour les élèves inscrits en terminale dans le lycée où la nouvelle formation a été ouverte ainsi que dans les trois lycées les plus proches. Les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 %.
Sources : données MESR-SIES et MENJ-DEPP.

Des effets plus marqués pour les élèves des petites communes et de la voie professionnelle

L'effet de l'ouverture d'une nouvelle classe de CPGE ou de STS varie sensiblement selon les caractéristiques des lycées et des élèves concernés. Deux résultats émergent. Tout d'abord, l'impact des ouvertures de classe est plus marqué pour les élèves des petites communes (moins de

10 000 habitants), où l'offre de formation est plus limitée. Cet effet est particulièrement net pour les ouvertures de STS, plus nombreuses dans ces municipalités. En revanche, bien que l'effet soit moins clairement identifié pour les CPGE – en raison du plus faible nombre d'ouvertures – il est du même ordre de grandeur que pour les STS.

Enfin, l'ouverture de filières sélectives semble avoir principalement bénéficié aux élèves de la voie professionnelle. Parmi les différentes caractéristiques analysées (genre, série et mention au baccalauréat, catégorie socio-professionnelle), seule la différence de probabilité d'accès en STS entre les élèves des voies générale et technologique et ceux de la voie professionnelle apparaît significative. L'effet de l'expansion des STS semble donc être essentiellement porté par ces derniers, dont la probabilité d'accès a augmenté près de deux fois plus que pour l'ensemble de la population observée.

Conclusion

La distance à la formation la plus proche joue un rôle clé dans l'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur. Les élèves qui disposent d'une CPGE ou d'une STS dans leur lycée sont davantage susceptibles de candidater, puis d'être admis dans ces formations, par rapport à ceux qui n'en disposent pas – des écarts que les seules différences de performances scolaires ne permettent pas d'expliquer.

Rééquilibrer l'offre de formation sur le territoire contribue à réduire ces disparités. Les élèves situés à proximité d'une nouvelle classe sont plus enclins à s'inscrire en CPGE ou en STS, sans qu'on observe d'effet de substitution avec d'autres filières sélectives. Ce sont notamment les élèves des petites communes (hors région parisienne) qui bénéficient le plus de ces ouvertures. Ces résultats montrent que la politique d'ouverture des « classes de proximité » a favorisé l'accès aux CPGE et aux STS au cours des deux dernières décennies, contribuant ainsi à la diversifier le recrutement des formations sélectives.

Plusieurs pistes de réflexion émergent de ces constats. La politique singulière des « classes de proximité » s'appuie sur des infrastructures existantes – les lycées – dont le maillage territorial est plus dense que celui des antennes universitaires. Cette imbrication entre l'enseignement secondaire et le supérieur pourrait être mobilisée plus largement pour réduire les inégalités géographiques d'accès à certains types de formations. Enfin, deux axes mériteraient d'être explorés. D'une part, l'évaluation de l'impact de cette politique sur l'insertion professionnelle et les revenus des individus concernés. D'autre part, l'analyse des ouvertures de formations sélectives dans les territoires et départements d'outre-mer, un enjeu majeur des politiques publiques, qui n'est pas traité ici.

Autrice

Georgia Thebault est PSL research fellow en économie de l'éducation à l'université Paris Dauphine-PSL.

Étude de référence

Thebault, Georgia, « The Closer the Better? Geographical Constraint and Selective Programs in French Higher Education », in *Essais sur les déterminants institutionnels des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur*, Thèse de doctorat, EHESS, 2023.

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention de recherche avec la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ-DEPP) et la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR-SIES). L'autrice remercie les équipes de la DEPP et du SIES pour la mise à disposition des données utilisées dans cette recherche.

Soutien

Cette note a bénéficié du soutien de la Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale. Créée en 2021 dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation Ardiان, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ-DEPP) et PSE-École d'économie de Paris, cette chaire vise à promouvoir la recherche de haut niveau et la diffusion des connaissances sur les politiques éducatives et la mobilité sociale.



Références bibliographiques

Bonneau, Cécile, Pauline Charousset, Julien Grenet et Georgia Thebault (2021). *Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le début des années 2000? Rapport IPP n°30*. Institut des politiques publiques, Paris.

- Callaway, Brantly et Pedro HC Sant'Anna (2021). « Difference-in-differences with multiple time periods ». *Journal of Econometrics* 225.2, p. 200-230.
- Card, David (1993). « Using geographic variation in college proximity to estimate the return to schooling ». NBER Working Paper No. 4483.
- Charousset, Pauline, Gabrielle Fack, Julien Grenet et Ying-Hua He (2021). « How do elite post-secondary programs select their students ? » Document de travail.
- Chetty, Raj, Nathaniel Hendren, Patrick Kline et Emmanuel Saez (2014). « Where is the land of opportunity? The geography of intergenerational mobility in the United States ». *The Quarterly Journal of Economics* 129.4, p. 1553-1623.
- De Chaisemartin, Clément et Xavier d'Haultfoeuille (2020). « Two-way fixed effects estimators with heterogeneous treatment effects ». *American Economic Review* 110.9, p. 2964-96.
- Dickerson, Andy et Steven McIntosh (2013). « The impact of distance to nearest education institution on the post-compulsory education participation decision ». *Urban Studies* 50.4, p. 742-758.
- Dutercq, Yves, Xavière Lanéelle, Christophe Michaut et Pauline David (2019). « Les classes préparatoires de proximité, entre démocratisation et loi du marché ». *Éducation & formations* 100, p. 169-184.
- Fack, Gabrielle et Elise Huillery (2021). « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace ». *Notes du conseil d'analyse économique* 68.4.
- Gardner, John (2021). « Two-stage differences in differences ». Document de travail.
- Griffith, Amanda L et Donna S Rothstein (2009). « Can't get there from here : The decision to apply to a selective college ». *Economics of Education Review* 28.5, p. 620-628.
- Kenedi, Gustave et Louis Sirugue (2023). « Intergenerational income mobility in France : A comparative and geographic analysis ». *Journal of Public Economics* 226, p. 104974.
- Kobus, Martijn BW, Jos N Van Ommeren et Piet Rietveld (2015). « Student commute time, university presence and academic achievement ». *Regional Science and Urban Economics* 52, p. 129-140.
- MENESR (2022). *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France - Édition 2022*. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.